

La fin de l'immigration de travail ? Diversité des trajectoires d'immigrés et effets des politiques d'immigration, 1968-2008

Pierre Blavier, doctorant au CMH, moniteur à l'ENS Cachan
Anton Perdoncin, doctorant à l'IDHES, ATER à l'ENS Cachan

Document de travail – Ne pas citer

Résumé

L'enjeu principal de cette communication est de rendre compte de l'effet des dispositifs de restriction des conditions d'entrée des immigrés, et d'accès au marché du travail, sur l'évolution des formes de trajectoires professionnelles de travailleurs migrants, en France. A partir du milieu des années 1970, une série de circulaires et de décrets modifie de manière fondamentale les conditions d'entrée et de séjour des travailleurs migrants. L'effet est double : précarité administrative et accentuation d'un processus d'installation des travailleurs migrants et de leurs familles. Ces modifications des dispositifs de gestion et de contrôle de l'immigration ont alors que le chômage de masse s'installe durablement et que les formes atypiques d'emploi se développent, notamment dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre immigrée. Ces transformations des années 1970 ont eu un double effet de long terme de déstabilisation des trajectoires professionnelles des immigrés arrivés en France entre 1968 et 1988, et de différenciation des formes de leur insertion professionnelle.

Plan de la communication

Introduction	2
1 Données et définition de la population d'étude	4
2 De l'épuisement des « Trente Glorieuses de l'immigration » à la mise en œuvre de dispositifs restrictifs	5
3 Décrire et expliquer la diversité des trajectoires d'immigrés	10
3.1 Une typologie des trajectoires	10
3.2 Effets différenciés des dispositifs publics	12
3.2.1 Reconfigurations de l'immigration de travail avant et après 1974 . .	13
3.2.2 Diversité de l'immigration féminine : les femmes immigrées entre foyer et emploi	14
3.2.3 Des études au salariat : parcours différenciés d'insertion dans la vie active	16
3.2.4 Les indépendants : trajectoires d'entrepreneurs ou ruptures salariales ?	17
3.2.5 Figures de la précarité du travail immigré	18
Conclusion	19
Bibliographie	20

Introduction

Quelles sont les formes typiques d'insertion professionnelle des travailleurs migrants en France et selon quels principes se différencient-elles ? Expliquer la manière dont se construisent les trajectoires professionnelles des travailleurs migrants nécessite de les situer, de manière diachronique, d'une part dans le double contexte de la transformation des procédures de contrôle des flux d'immigration et des mutations du marché du travail, ainsi que, d'autre part, par rapport aux transformations des caractéristiques des migrants eux-mêmes. La période d'analyse retenue dans cette communication, 1968-2008, est celle

d'un bouleversement profond de ces trois dimensions : restriction des conditions d'entrée et de séjour des travailleurs migrants, politique d'incitation au retour et de limitation du regroupement familial, augmentation du chômage et des formes d'emploi précaire, féminisation et rajeunissement des flux d'immigration, modification des pays d'origine des immigrés. Ainsi, au-delà de l'identification des types principaux de trajectoires professionnelles des immigrés en France – analyse qui manifeste la diversité de ces trajectoires – c'est bien l'analyse conjointe de ces transformations historiques qu'il s'agit de mener. L'enjeu plus spécifique de cette communication est de déterminer dans quelle mesure les modifications réglementaires et législatives des dispositifs de contrôle de l'immigration et des immigrés a contribué à façonner leurs trajectoires d'insertion.

Les modalités d'insertion professionnelle des immigrés et de leurs descendants sont spécifiques, comparées à celles des natifs (Dayan *et al.*, 1996 ; Meurs *et al.*, 2006 ; Housseaux et Tavan, 2005 ; Tavan, 2006, Tucci *et al.*, 2013). Toutes choses contrôlées égales par ailleurs, l'insertion professionnelle est déterminée par des variables telles que le sexe, l'année d'arrivée, ou le pays d'origine¹ : les immigrés ont des parcours plus fréquemment précaires que les natifs, ceux arrivés avant 1974 ont plus de chances d'occuper un emploi stable, les ressortissants de certains pays (européens notamment) occupent des postes plus qualifiés et plus stables, les femmes immigrés ont des trajectoires spécifiques. Toutefois, même si elles mobilisent certaines variables renvoyant à la situation avant la migration (âge au moment de la migration, connaissance du français, qualification), ces contributions en rendent généralement mal compte, dans la mesure aussi où elles s'intéressent plus à la comparaison avec les natifs et avec les descendants de migrants qu'à la forme des trajectoires des immigrés eux-mêmes. En outre, leurs analyses se fondent le plus souvent sur un critère dichotomique : activité ou inactivité, occupation ou non d'un emploi stable (Dayan *et al.*, 1996), emploi ou chômage (Meurset *et al.*, 2006), occupation ou non d'un emploi, promotion ou absence de promotion (Tavan, 2006). La forme des trajectoires, conçues comme la succession dans le temps d'états divers n'est que très rarement prise en considération (Tucci, 2013), sinon de manière qualitative (**Lendaro, 2013**).

Nous proposons, en tirant parti de la récente enquête Trajectoires et Origines (INED-

1. Ces travaux sont fondées sur l'analyse des enquêtes Mobilité Géographique et Insertion Sociale (MGIS, 1992), Étude de l'Histoire Familiale (EHF, 1999), Histoire de vie (HDV, 2003) et Génération 1998.

INSEE, 2008), de compléter cette littérature, d'une part en accordant plus de place dans l'analyse à la situation pré-migratoire (possession d'un emploi ou non et, le cas échéant, type d'emploi occupé), et d'autre part en considérant la forme des trajectoires comme un élément de l'analyse à part entière. L'analyse de séquences (Abbott et Hrycak, 1990 ; Abbott et Tsay, 2000) prend comme unité d'analyse la structure des trajectoires, c'est-à-dire la succession de différents états et les transition entre ces états, afin de faire émerger des formes récurrentes. L'analyse ne porte donc pas sur la comparaison duale d'états fixes (être inactif *versus* être en emploi), comme le feraient les méthodes économétriques standard, mais sur l'ordonnement temporel de plusieurs états différents (le salariat, les études, l'indépendance, le chômage, le fait d'être au foyer...).

1 Données et définition de la population d'étude

Les données utilisées dans cette communication proviennent de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO, INED-INSEE, 2008). Commandée par les pouvoirs publics en 2003 à l'occasion du vingtième anniversaire de la « marche pour l'égalité et contre le racisme », cette enquête a été réalisée en 2008 et s'inscrit dans la tradition des grandes enquêtes sur l'immigration menées depuis la fin des années 1980 (Spire, 1999)².

Le sous-échantillon d'immigrés de TeO³ comporte 8 259 individus. Agés de 60 ans au maximum en 2008, ces immigrés sont donc arrivés en France entre 1948 et 2007. Les immigrés vivant en collectivité n'ont pas été enquêtés, ce qui est obère sans doute notre capacité à saisir certains profils de travailleurs immigrés spécifiques (on peut notamment

2. Il ne nous est pas possible dans cette communication de discuter de la manière dont l'enquête TeO a été conçue. Il suffit ici de dire que cette enquête, tout comme MGIS et HDV avant elle, s'inscrit dans une certaine manière de concevoir les politiques d'immigration comme politiques d'intégration et, plus récemment, de lutte contre les discriminations. À la jonction d'intérêts politiques et scientifiques, TeO a été réalisée afin de mesurer les discriminations dont les populations immigrés sont l'objet, ainsi que de la manière dont ces discriminations sont subjectivement vécues. Pour ce faire, les immigrés et les descendants d'immigrés sont sur-représentés dans l'échantillon. Cet objet général se décline en de nombreux thèmes (éducation, religion, vie matrimoniale, discriminations, etc.). L'enquête n'est donc pas centrée sur les questions d'emploi qui nous intéressent ici ; néanmoins un certain nombre de questions permettent de saisir le statut professionnel avant la migration, au moment de l'arrivée en France et, évidemment, en 2008 lors de la passation de l'enquête.

3. Le fait d'être immigré est défini, canoniquement, selon la définition fournie en 1989 par le Haut Conseil à l'Intégration, comme le fait d'être né étranger à l'étranger et de résider en France.

penser aux travailleurs sans-papiers d’Afrique de l’Ouest vivant en foyers et travaillant majoritairement dans le bâtiment et la restauration (Chauvin *et al.*, 2013)).

Nous avons restreint la population étudiée aux 2 194 individus immigrés arrivés en France après l’âge de 14 ans, entre 1968 et 2008. Ce choix de définition de la population découle de plusieurs contraintes. Premièrement, les questions portant sur l’expérience professionnelle avant la migration n’ayant pas été posées aux jeunes arrivés avant l’âge de 14 ans, nous avons dû les exclure. La seconde contrainte résulte du mode d’échantillonnage de TeO : seuls des individus de moins de 60 ans en 2008 ont été interrogés. Ce qui signifie que les immigrés entrés en France dans les années 1950 et 1960 étaient des enfants, ce qui en fait des « oiseaux rares » par rapport à la réalité des flux migratoires de cette période. Nous avons donc restreint à nouveau la population aux immigrés entrés en France après 1968. Ainsi, 50 % des individus de TeO de la population d’étude sont entrés en France avant l’âge de 22 ans ; 50 % (intervalle Q1-Q3) sont entrés entre 19 et 25 ans (Figure ??). Mais cette dispersion des âges n’est pas stable dans le temps : l’âge moyen à l’arrivée augmente avec l’année d’arrivée, ainsi que la dispersion des âges (Figure 1).

Le mode d’échantillonnage pose également un problème de césure à droite de l’information longitudinale : certains individus sont, en 2008 au moment de l’enquête, au terme de leur vie professionnelle, ou s’en approchent, alors que d’autres, entrés plus récemment ou très jeunes, n’en sont, en 2008, n’en sont qu’aux premières années. D’où la nécessité de considérer un nombre d’années identique pour tous les individus, en l’occurrence les 21 premières années de présence sur le territoire français. Nous avons ainsi rejeté les individus arrivés après 1988.

2 De l’épuisement des « Trente Glorieuses de l’immigration » à la mise en œuvre de dispositifs restrictifs

L’évolution des dispositifs de contrôle de l’immigration des années 1960 aux années 1980 est désormais bien connue (Weil, 2004 ; Viet, 2004 ; Spire, 2005). Nous entendons ici comme dispositif les dimensions réglementaires et juridiques des politiques d’immigration.

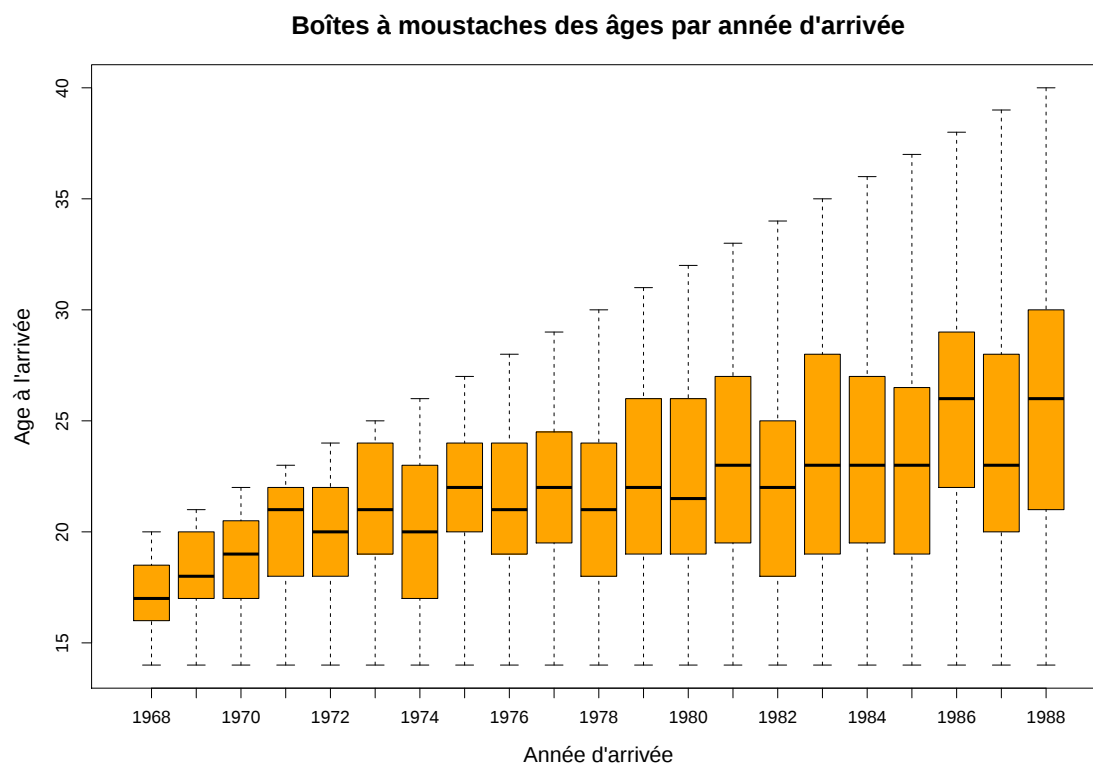


FIGURE 1 – Répartition des âges par année d'arrivée

La gestion et le contrôle des populations immigrées s'effectue le plus souvent à un niveau infra-législatif. De 1968 à 1988, à l'exception de la loi Bonnet de 1978 et de la loi de 1984, l'ensemble des dispositifs qui vont peu à peu restreindre les conditions d'accès des immigrés au territoire et au marché du travail français n'est pas de l'ordre législatif mais est constitué de décrets, de circulaires et de décisions ministérielles.

Notre période d'étude s'ouvre avec l'épuisement des « Trente glorieuses de l'immigration » (Weil, 2004). Sous l'effet d'une double « dérive des frontières et des procédures » (Viet, 2004), les velléités régulationnistes manifestées dans l'ordonnance de 1945 relative à l'entrée et au séjour des étrangers sont mises à mal. La procédure d'introduction exclusive de travailleurs étrangers par l'Office national d'immigration est battue en brèche par la multiplication des accords bilatéraux entre la France et les pays pourvoyeurs de

main-d'œuvre⁴. De plus, un certain nombre de grandes entreprises (Peugeot, Houillères du Nord-Pas-de-Calais, Régie Renault...) recrutent directement au Maghreb. En 1968, 80 % des immigrants admis sur le territoire français sont régularisés *ex post* après leur arrivée « clandestine ». La pression économique et démographique contribue ainsi au contournement de l'ONI. Les tentatives de reprise en main politique de ces dérives font long feu, à l'image de la circulaire 29 juillet 1968 du ministre des Affaires sociales Maurice Schumann, qui rappelle la règle générale de la procédure d'introduction par l'ONI, mais se heurte au fait accompli d'une pénétration intense de la main-d'œuvre étrangère dans certains secteurs de l'industrie manufacturière (textile, chimie, plastique, chaussure et automobile notamment) qui avaient fait de l'emploi de travailleurs immigrants un élément clé d'une stratégie de rentabilité fondée sur des salaires faibles.

La suspension de l'immigration décidée en juillet 1974 en conseil des ministres est souvent considérée comme une rupture, ce qui est discutable (Laurens, 2008). En effet, dès 1972 les circulaires dites « Marcellin-Fontanet » avaient enfoncé un coin dans le régime instauré par l'ordonnance de 1945 en subordonnant l'obtention d'un titre de séjour à la détention d'un contrat de travail et d'un « logement décent », marquant ainsi le début d'une longue série de dispositifs restrictifs. La décision prise en juillet 1974 est présentée comme « temporaire » et concerne les travailleurs mais aussi leurs familles⁵. Cette décision est prise sous la double pression de l'augmentation du chômage et d'une crise diplomatique avec l'Algérie⁶. La séquence politique qui s'ouvre alors jusqu'en 1977 est loin d'être univoque : il s'agit de maîtriser les flux d'entrée (sans injurier l'avenir et une éventuelle reprise économique qui rendrait une réouverture des frontières nécessaire)⁷ et de renforcer une politique sociale active en faveur des immigrants déjà installés.

A partir de 1976, les logiques de population et de police s'imposent, afin de restreindre les possibilités d'entrée et de séjour. Le décret du 15 janvier 1976 prévoit le retrait de la

4. En 1972, 77 pays sont concernés par la dispense de visas pour leurs ressortissants, dont notamment l'Italie, l'Espagne, l'Algérie et les pays des anciennes colonies d'Afrique subsaharienne (Viet, 2004, p. 237)

5. Le droit au regroupement familial était garanti par l'ordonnance de 1945, contrairement à l'idée répandue selon laquelle la politique de regroupement familial serait une invention des années 1970.

6. Le gouvernement algérien décide unilatéralement le 19 septembre 1973 de suspendre l'émigration vers la France.

7. La situation de l'emploi est opposable à la délivrance d'un titre d'une autorisation de travail, sauf pour les demandeurs et les réfugiés, ainsi que pour les ressortissants du Vietnam, du Cambodge et du Laos.

carte de résident ordinaire en cas de chômage ou de séjour hors de France de plus de six mois. Le décret du 29 avril 1976 confirme le droit à l'immigration familiale⁸, mais sous conditions de garanties sur la qualité du logement. Dans le même temps, les expulsions et les détentions administratives augmentent, au titre de la lutte contre le travail clandestin (lui-même très largement dû à la suspension de l'immigration légale de 1974). Une étape supplémentaire est franchie en 1977 : la crise est désormais perçue comme durable et le gouvernement entend contribuer à la résorption du chômage en suscitant le départ d'un nombre important d'immigrés⁹. L'immigration familiale est à nouveau suspendue (pour trois ans) en septembre 1977, et une politique de retours forcés est mise en œuvre. Celle-ci se heurtera à la résistance des immigrés et à une forte mobilisation politique. Elle sera finalement un échec, du point de vue de leurs promoteurs (notamment de Lionel Stoleru qui s'était fixé comme objectif le retour de plusieurs centaines de milliers d'étrangers sur cinq ans). La mandature de Valéry Giscard-d'Estaing se clôt sur une loi qui modifie en profondeur l'ordonnance de 1945. Adoptée le 10 janvier 1980, la loi Bonnet fait de l'entrée et du séjour irréguliers des motifs d'expulsions (au même titre que la – très floue – menace à l'ordre public prévue par l'ordonnance de 1945), et affirme la possibilité de la rétention administrative des étrangers refoulés à la frontière.

L'arrivée de la gauche au pouvoir ouvre, avec la régularisation de 130 000 immigrés et l'abrogation de la loi Bonnet¹⁰, une courte période de relâchement de la pression exercée sur les immigrés. Cette politique libérale toute relative fait toutefois long feu : la régularisation massive de 1981-1982 n'est qu'un « apurement du passé [qui] doit rendre acceptables les mesures restrictives qui seront prises désormais » (Weil, 2004, p. 207). Dès la fin de l'année 1982, le discours gouvernemental change et prône la rigueur des contrôles¹¹. Le renvoi des clandestins est présenté comme une nécessité, et la politique de retours fait sa réapparition. L'acte législatif majeur sur l'immigration de la première mandature de François Mitterrand, est en outre le résultat d'un compromis politique : refonte du régime

8. L'immigration familiale avait été à nouveau autorisée dès décembre 1974

9. On parle alors de substitution de travailleurs français aux travailleurs immigrés.

10. La possibilité de reconduite de force à la frontière est maintenue, ainsi que la rétention administrative sous contrôle policier.

11. Le premier ministre Pierre Mauroy, dans le contexte des grèves d'OS immigrés à l'usine Talbot de Poissy (dont l'un des enjeux est l'octroi d'une prime de retour au pays), s'inquiète d'une soi-disant montée de l'extrémisme musulman, manière de jeter le discrédit sur les immigrés et leurs revendications

des cartes de séjour et de travail en échange d'une plus grande fermeté sur les contrôles. Il est d'ailleurs tout à fait notable de souligner que la loi du 7 juillet 1984 fut votée, en première lecture, par les députés du PS et du RPR. On revient partiellement, dans l'esprit de l'ordonnance de 1945, à la dissociation entre séjour et travail : la carte de résident (10 ans) vaut autorisation de séjour et de travail ; une carte de séjour temporaire (1 an) est maintenue. Le 4 décembre 1984 un décret interdit la régularisation sur place des enfants et conjoints d'immigrés ce qui, loin de freiner les flux, accentue la précarité des familles dont nombre vivront dans l'illégalité. La première loi Pasqua, adoptée le 9 septembre 1986 crée un régime de reconduite administrative à la frontière et renforce les possibilités d'expulsion d'illégaux ; cela mis à part, le retour de la droite au pouvoir de 1986 à 1988 ne modifie pas la règle de 1984, en dépit de certaines velléités de transformation du code de la nationalité.

Cette évolution générale est due à des facteurs économiques mais plus encore à des considérations politiques. La question de l'immigration a ainsi été l'objet d'un processus progressif de politisation à partir de 1968 (et jusqu'à aujourd'hui). La figure du travailleur immigré (Pitti, 2008) a laissé place à celle de l'immigré de « deuxième génération ». On passe également d'une conception de l'immigration comme nécessaire au redressement économique de la France à un discours public pesant les « coûts » et les « avantages » supposés de l'immigration¹². La question des travailleurs immigrés a été supplantée par celle des illégaux, des clandestins et de la « lutte » contre ces formes d'immigration.

Les dispositifs de gestion et de contrôle de l'immigration ont contribué à cette politisation, mais concentrer l'analyse sur la dimension institutionnelle et juridique de ces évolutions peut rendre aveugle à leurs effets sur les immigrés eux-mêmes, comme aux transformations pratiques de la condition d'immigré. Ainsi, loin d'avoir été supprimée, l'immigration de travail s'est reconfigurée ; quant à l'immigration familiale, il faut distinguer entre les femmes et les enfants et, au sein de ces deux sous-catégories, entre différents types de rapport entre activité et inactivité (Lendaro, 2013).

12. Manière de toujours bien signifier aux immigrés qu'ils ne sont que de passage, tolérés à condition qu'ils occupent une fonction utile dans la société d'accueil (Sayad, 1986)

3 Décrire et expliquer la diversité des trajectoires d’immigrés

Il s’agit donc d’abord de décrire ces trajectoires d’insertion des immigrés en France, puis d’expliquer les différences entre types de trajectoires. Pour ce faire, nous avons construisons une typologie en 12 classes des trajectoires, selon la méthode d’appariement optimal (MAO)¹³, puis à des régressions logistiques qui modélisent la probabilité d’appartenir à l’un ou l’autre des types de trajectoires issues de la MAO.

3.1 Une typologie des trajectoires

La période d’arrivée en France des individus de l’enquête, 1968-1988, est ainsi riche en modifications du cadre réglementaire et législatif de contrôle des flux migratoires et des populations immigrées. Nous considérons que le contexte politique et juridique au moment de l’entrée sur le territoire est déterminant pour l’ensemble de la trajectoire d’insertion des immigrés. Cette assumption est évidemment réductrice et contestable : les modifications juridiques et législatives des modalités d’entrée et de séjour des immigrés en France touchent l’ensemble des immigrés présents sur le territoire, et non pas seulement ceux qui sont les plus nouvellement arrivés. Par exemple, la tentative avortée de retours massifs menée par Lionel Stoleru en 1978 précarise objectivement et subjectivement l’ensemble des immigrés, en situation régulière ou irrégulière. Ou encore, la régularisation massive des immigrés clandestins réalisée en 1981 concerne des immigrés déjà arrivés avant le 1^{er} janvier 1981, alors que ceux qui arrivent après sont l’objet de contrôles renforcés. Toutefois, en l’absence d’informations sur la « carrière de papiers » des immigrés de l’enquête TeO, nous n’avons que peu de moyens de saisir l’effet des modifications de dispositifs au cours de la trajectoire¹⁴.

13. Nous utilisons le logiciel R (R Core team, 2013) et le module TraMineR (Gabadinho *et al.*, 2011) dédié à l’analyse de séquences et à la MAO

14. C’est d’ailleurs là une des lacunes importantes de l’enquête TeO, qui ne s’est pas donné les moyens de saisir dans la durée les transformations éventuelles de statut juridique des immigrés. Ce qui est très dommageable alors même que les dispositifs changent fréquemment. Les seules informations dont nous disposons concernent le type de carte de séjour obtenu pour la première fois, et l’année d’obtention de ce premier titre de séjour (d’où l’on peut déduire le nombre d’années passées sans papier)

Lors de la passation de l'enquête, des informations sur les trajectoires professionnelles ont été recueillies : à partir de leur date d'entrée sur le territoire français, ou de leur date de fin d'études (si postérieure à la date d'entrée), tous les individus immigrés ont dû préciser, pour chaque année s'il étaient en emploi salarié, en emploi indépendant, en études, au foyer, au chômage, en état variable (plusieurs états différents au cours de l'année) ou dans une autre état (retraite, handicap...). La trajectoire professionnelle d'un individu est définie comme la succession dans le temps de ces états. L'analyse de séquences permet alors de calculer une distance entre tous les individus pris deux à deux, du point de vue de la forme de leurs trajectoires, et de les regrouper dans des classes homogènes et distinctes. La distance entre deux individus est définie par le nombre d'opérations élémentaires (insertion/suppression ou substitution d'états) nécessaires pour transformer une séquence en une autre. À chacune de ces opérations est associé un coût : la distance entre deux séquences est alors égale au coût minimal de passage de l'une à l'autre¹⁵. Une classification ascendante hiérarchique est ensuite réalisée à partir de la matrice des distances entre séquences. Le critère de maximisation de la variance inter-classe et de minimisation de la variance intra-classe suggère que l'on retienne trois, cinq ou onze classes (figure 2). Toutefois, afin de détailler de manière plus fine les parcours il nous a semblé utile d'élargir ce critère et de subdiviser l'une des classes¹⁶. Nous obtenons ainsi une typologie en 12 classes des 20 premières années de trajectoire professionnelle des immigrés entrés en France entre 1968 et 1988.

Le premier constat est celui d'une diversité des trajectoires, permettant de rompre avec l'homogénéité trompeuse de la catégorie statistique et juridique d'immigré (Sayad, 1999 ; Spire, 1999). Chaque classe peut être caractérisée selon des paramètres propres aux séquences (états que connaissent les individus, durée passée dans chacun d'eux, et

15. La définition des coûts est ainsi susceptible d'influer sur la distance entre les séquences et donc *in fine* sur les résultats obtenus, surtout si les séquences sont de longueur différente. L'effet des variations de coût est toutefois minime (Lemerrier, 2005 ; Robette, 2012). Nous avons choisi de fixer le coût des opérations d'insertion/suppression à un niveau standard de 1, et de calculer les coûts de substitution à partir de la matrice des taux de transition entre états, réellement observés dans l'échantillon. L'algorithme d'appariement optimal privilégie ainsi les opérations de substitution, ce qui permet de respecter au mieux la succession historique des états. Les séquences sont de longueur semblable, comprenant toutes entre 19 et 21 épisodes.

16. La classe 3, la plus nombreuse, a été divisée, en descendant sur le dendrogramme, afin de distinguer deux types de travailleurs, voir *infra*

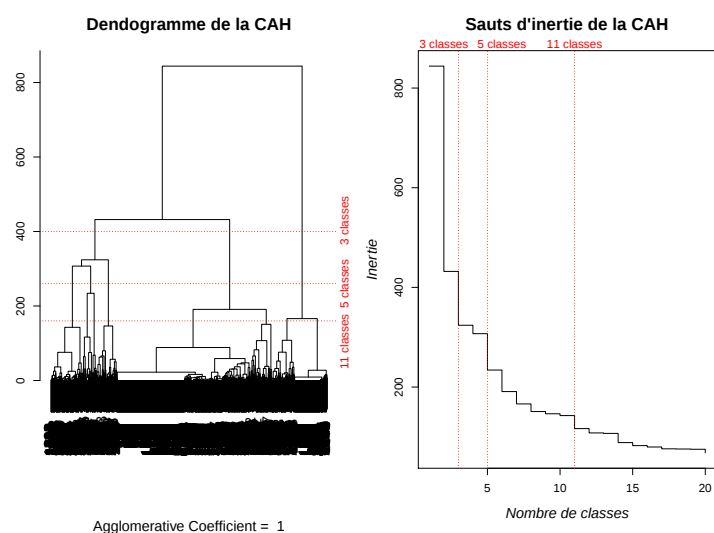


FIGURE 2 – Résultats graphiques de la classification ascendante hiérarchique

nombre de transitions distinctes : Tableau 1), à l'histoire migratoire de chaque individu (pays d'origine, année d'entrée, âge à l'arrivée, statut professionnel avant et après la migration, type de carte de séjour, nombre d'années passées sans papier : Tableau 2), et aux caractéristiques socio-démographiques de chaque individu (sexe, origine sociale et statut social : Tableau 3). Les classes peuvent être représentées graphiquement en « tapis » (Figure 3 : représentation des trajectoires individuelles) ou en chronogrammes (Figure 4 : répartition successive des individus par état).

3.2 Effets différenciés des dispositifs publics

La question que nous nous posons prioritairement ici est de savoir dans quelle mesure l'appartenance à telle ou telle classe de la typologie est déterminé par la date d'arrivée en France, quelque soit le contexte économique et quelles que soient les caractéristiques individuelles des individus et de leurs trajectoires. Ce faisant, nous dressons également un tableau d'ensemble de la recomposition des flux migratoires en France, à partir de 1968.

Les résultats présentés ci-dessous ne sont pas stabilisés. Notamment, les modèles de régression gagneraient à être enrichis. L'interprétation générale des résultats est, elle aussi,

provisoire. Les modèles de régression présentés sont tous construits de la même manière : M0 modélise la probabilité d'être dans une classe plutôt que dans une autre selon la seule date d'entrée en France ; M1 ajoute une seconde variable explicative au modèle, le taux de croissance annuel, afin de contrôler la persistance des effets ; M2 ajoute un troisième ensemble de variables socio-démographiques, dont la composition varie selon les modèles en fonction des variables pertinentes identifiées dans l'analyse descriptive.

3.2.1 Reconfigurations de l'immigration de travail avant et après 1974

Les classes 3a et 3b distinguent deux types d'immigration de travail, l'une conforme au modèle des « trente glorieuses de l'immigration » et l'autre marqué par des transitions plus nombreuses entre états et un rapport plus heurté au salariat. Les deux classes se caractérisent par de longues périodes de salariat et une très nette sur-représentation masculine (respectivement 69,6 et 54,3 % d'hommes contre 48,5 % dans l'ensemble de l'échantillon). Elles représentent à elles seules environ la moitié de la population d'étude, ce qui montre bien, contrairement à l'idée reçue, que l'immigration de travail, loin d'avoir disparu s'est reconfigurée et que l'immigré demeure toujours une force de travail (Sayad, 1979).

Les caractéristiques individuelles, la trajectoire migratoire et le rapport à l'emploi diffèrent entre les individus des deux classes. 38 % des individus de la classe 3a et 23 % des individus de la classe 3b sont entrés en France avant 1974 (24,2 % dans la population totale). Les individus de la classe 3a sont en revanche sous-représentés dans les périodes postérieures, et ceux de la classe 3b sur-représentés. Les individus de la classe 3a ont plus fréquemment travaillé avant la migration, comme ouvriers ou paysans, et signé leur contrat de travail avant même leur arrivée en France pour travailler dans la construction ou l'industrie. Ils sont également majoritairement fils d'ouvriers et de paysans. A contrario ceux de la classe 3b arrivent plus jeunes, ont très rarement signé un contrat de travail avant d'arriver en France, leurs situations professionnelles d'avant migration sont plus diverses, ils travaillent plus dans le commerce et leur père est plus fréquemment cadre, artisan, commerçant ou profession intermédiaire. À leur arrivée, les individus de la classe 3a sont très majoritairement ouvrier qualifié ou spécialisé, alors que ceux de la classe 3b sont plus fréquemment employés et, dans une moindre mesure, cadres ou professions

intellectuelles supérieures.

La forme des trajectoires diffère aussi : alors que les individus de la classe 3a connaissent majoritairement des trajectoires salariales continues (les trois quart d'entre-eux n'ont réalisé aucune transition entre états au cours de leur trajectoire), ceux de la classe 3b ont des parcours plus heurtés : les cas de transitions supérieures à 1 sont fréquents ainsi que les épisodes d'indépendance, de chômage et de foyer. Le pays d'origine dénote là aussi deux modèles de migration différents : les individus de la classe 3a sont fréquemment d'origine marocaine, africaine ou des pays d'Europe du Sud, tandis que ceux de la classe 3b sont très nettement sur-représentés parmi les africains et les asiatiques.

Si l'on contrôle l'effet de la date d'arrivée (modèle T0) par le taux de croissance annuel (modèle T1) et les caractéristiques individuelles (modèle T2) des immigrants des classes 3a et 3b, il apparaît que la probabilité d'appartenir à la classe 3b augmente significativement pour les périodes d'arrivée 1975-1977 et 1982-1984 (Tableau 4). Ainsi, la probabilité d'appartenir la classe 3b plutôt qu'à la classe 3a est augmentée de 30 %¹⁷ pour les individus arrivés entre 1975 et 1977 (par rapport à ceux arrivés entre 1968 et 1974, toutes choses égales dans le modèle T2). Autrement dit, la période qui suit directement la suspension temporaire de l'immigration de travail, ainsi que celle de la relative libéralisation post-élection de François Mitterrand, sont des périodes de recomposition de l'immigration de travail, et voient arriver des individus dont les trajectoires professionnelles seront marquées par le chômage et la précarité (relativement à l'immigration de travail antérieure à 1974).

3.2.2 Diversité de l'immigration féminine : les femmes immigrées entre foyer et emploi

Les classes 2 et 8 sont (quasi) exclusivement féminines. Elles regroupent des femmes dont la caractéristique commune est d'avoir été au foyer pendant une période longue. Ce qui distingue, en revanche, les deux classes, est le rapport à l'emploi salarié. Alors que les femmes de la classe 8 demeurent au foyer tout au long des 20 premières années de présence sur le territoire français, celles de la classe 2 pénètrent peu à peu le marché du travail (le taux de salariat augmente après 11 à 12 années de présence, voir figure 4. Plusieurs

17. L'odds-ratio est calculé, de manière usuelle, en élevant le coefficient à l'exponentiel

explications sont possibles : le décès du conjoint, la perte de son emploi, le départ des enfants du foyer familial¹⁸.

Ces différences peuvent également être expliquées par les caractéristiques des femmes elles-mêmes et de leurs trajectoires migratoires (Tavan, 2006, p. 66-67) : ainsi en comparaison à la classe 8, les femmes de la classe 2 arrivent plus jeunes, plus fréquemment à partir de la fin des années 70, ont moins souvent rencontré et épousé leur conjoint avant de migrer, arrivent moins fréquemment avec une carte de séjour de regroupement familial, et ont plus souvent travaillé dans le pays d'origine. Les femmes de la classe 8 sont fréquemment d'origine algérienne, marocaine, tunisienne ou turque, alors que les femmes de la classe 2 proviennent plus fréquemment d'Afrique et d'autres pays africains. 56 % des femmes de la classe 8 ont obtenu une première carte de séjour au titre du regroupement familial, alors que ce n'est le cas que de 35 % des femmes de la classe 2 qui, en revanche, sont plus nombreuses à avoir obtenu une carte en tant que conjointe de français, travailleur ou réfugié. De ce point de vue, les multiples restrictions apportées à partir de 1977 aux conditions d'installation des familles ont sans doute eu un effet : les femmes de la classe 8 sont sur-représentées parmi les immigrés arrivés dans la première moitié des années 1970, alors que les femmes de la classe 2 arrivent majoritairement dans les années 1980. Les femmes de la classe 8 proviennent plus fréquemment d'un milieu rural et ont majoritairement conservé une nationalité étrangère (en 2008).

Autrement dit, la distinction de trajectoire entre classes 8 et 2 renvoie d'un côté à une immigration familiale plus traditionnelle et fortement liée à l'immigration du travail des conjoints et de l'autre à une immigration familiale plus tardive et moins systématiquement rattachée au regroupement familial, menant à des modalités d'insertion professionnelle par le salariat.

L'année d'arrivée en France n'a toutefois, toutes choses égales par ailleurs, que peu d'effet sur la forme des trajectoires des femmes immigrées (Tableau 5). Que l'on considère la variable seule (modèle F0) ou contrôlée par d'autres variables (modèle F2), il n'y a que l'arrivée entre 1982 et 1984 qui joue positivement sur le fait d'appartenir à la classe 2 :

18. Ce sont parmi les raisons données par Annalisa Lendaro (2013) dans sa description d'un parcours typique de femme immigrée. Hélas l'enquête TeO ne permet que très imparfaitement de saisir les trajectoires des conjoints et enfants : le/la conjoint(e) de l'enquêté(e) ne remplit pas de calendrier biographique ; l'année et le lieu de naissance du premier enfant ont été jugées sensibles et ne sont donc pas diffusées sans demande dérogatoire (en cours).

le fait d'être arrivé entre 1982 et 1984 multiplie par 2,5 la probabilité d'appartenir à la classe 2 plutôt qu'à la classe 8, toutes choses égales dans le modèle F2. La question reste ouverte de savoir dans quelle mesure ce sont bien les dispositifs restrictifs des années 1970 qui ont pesé sur l'immigration familiale, dans le sens d'une recomposition vers l'arrivée de femmes plus jeunes, plus fréquemment européennes et issues de milieux sociaux moins fréquemment ruraux.

3.2.3 Des études au salariat : parcours différenciés d'insertion dans la vie active

Les classes 1 et 7 se distinguent des autres classes par le fait qu'elles regroupent des individus ayant été étudiants durant une part importante de leur trajectoire. La plupart des individus de ces deux classes connaissent une transition majeure du statut d'étudiant vers celui de salarié. Il s'agit dans les deux cas de classes plutôt masculines¹⁹. Les individus de ces deux classes ont obtenu majoritairement un titre de séjour étudiant. Le premier emploi occupé en France est, dans les deux cas, majoritairement un emploi de catégorie supérieure. Ils sont arrivés très majoritairement après 1974 et à des âges plus jeunes que la moyenne de la population. Ils viennent, pour le tiers d'entre-eux, de pays africains et la majorité a été naturalisée. Leur père est fréquemment artisan, commerçant ou cadre et profession intellectuelle supérieure. Ces deux classes témoignent ainsi d'une transformation importante des flux migratoires sur la période qui comptent plus de jeunes scolarisés.

Toutefois, là encore, le tableau serait réducteur si l'on ne prenait pas en considération ce qui différencie ces deux classes. En l'occurrence, les deux types d'immigrés-étudiants se différencient, en premier lieu, selon la durée passée en études, plus longue pour la classe 7. En outre, les individus de la classe 1 ont des trajectoires plus diversifiées : ils connaissent plus fréquemment deux transitions ou plus, ainsi que des épisodes de chômage. Ils sont plus souvent venus en France avant la migration et ont plus fréquemment obtenu un titre de séjour de réfugié. Les individus de la classe 1 sont arrivés plus tôt, à partir du milieu des années 1970, et sont sous-représentés parmi les individus arrivés le plus tardivement. En revanche, les individus de la classe 7 sont arrivés plus tard, dans les années 1980.

19. Relativement aux autres classes, ce qui biaise le regard car le genre polarise très fortement quatre classes du 12.

Ces deux types de trajectoires représentent ainsi deux modalités différentes d'entrée dans le monde du salariat pour des immigrés arrivés jeunes. La durée des études s'allonge avec le temps et la diversité des trajectoires est plus prononcée, en fin de période, pour les immigrés-étudiants les plus tardivement arrivés. La question reste ouverte de savoir si les restrictions apportées au passage du statut d'étudiant à celui de salarié dans les années 1990 ont contraint certains étudiants à différer leur entrée dans le monde du travail, ou bien s'il ne s'agit que d'un effet d'une arrivée plus tardive dans un marché du travail moins favorable pour les jeunes.

Les modèles de régression (Tableau 6) montrent que le fait d'être entré en France après 1982 a un effet nettement négatif sur le fait d'appartenir à la classe des étudiants-salariés à insertion rapide sur le marché du travail : toutes choses égales par ailleurs dans le modèle E2, la probabilité d'appartenir à la classe 1 (plutôt qu'à la classe 7) est divisée par 3,2 pour les individus arrivés entre 1982 et 1984 et par 2,8 pour les individus arrivés entre 1985 et 1988, par rapport aux individus arrivés entre 1978 et 1981. L'effet de la date d'arrivée se maintient en contrôlant par le contexte économiques et les caractéristiques socio-démographiques des immigrés.

3.2.4 Les indépendants : trajectoires d'entrepreneurs ou ruptures salariales ?

Les classes 4 et 5 regroupent les individus qui ont connu une période longue en statut d'indépendant : le nombre moyen d'années passées en statut d'indépendant est respectivement 14,4 et 8,1 (contre 0,9 pour l'ensemble de la population). Ces carrières d'indépendants sont le fait d'individus dont le père était fréquemment lui-même indépendant ou de catégorie sociale élevée (les individus de la classe 5 ont toutefois des origines relativement plus proches des milieux ouvriers et employés que ceux de la classe 4). Dans les deux cas, on observe une très nette sur-représentation des immigrés en provenance d'Asie.

Les individus qui composent ces deux classes se distinguent, du point de vue de leurs trajectoires, selon le type de rapport au salariat : si les individus de la classe 4 ont un rapport lointain au salariat et ont connu, pour la plupart, des trajectoires longues et ininterrompues d'indépendance, pour la plupart, les individus de la classe 3 ont très majoritairement débuté leur trajectoire comme salariés (de particuliers ou du public, de manière fréquente comme ouvriers qualifiés) pour devenir indépendants au bout d'un

certain nombre d'années. Le sexe n'est pas discriminant pour expliquer l'appartenance à la classe 4, en revanche il est très notable que la classe 5 soit composée à 86 % d'hommes. La classe 4 apparaît donc comme une classe d'indépendants au long cours, issus fréquemment de familles de commerçants et artisans. Les individus de la classe 5 sont arrivés en France plus fréquemment avant 1974, alors que ceux de la classe 4 sont sur-représentés parmi les arrivées tardives des années 1980. L'origine géographique, au-delà de la dominante asiatique, est aussi diverse : les individus de la classe 4 sont plus fréquemment d'origine européenne (autre que Italie, Espagne et Portugal), alors que ceux de la classe 5 sur-représente les immigrés d'origine turque, et concentre un nombre proche de la moyenne de la population d'individus provenant de Tunisie ou des pays d'Europe du Sud.

Ainsi, deux profils d'indépendants se combinent et s'opposent, et marquent là aussi une forme de recomposition des migrations sur notre période. Le premier profil (classe 4) est celui d'immigrés arrivés plus tardivement, relativement mieux dotés socialement, et dont la trajectoire d'indépendance est plus rectiligne et longue. Le second profil (classe 5) est celui d'individus arrivés plus récemment, qui cumulent des caractéristiques de l'immigration pré-1974 mais qui, à la différence des salariés immigrés de la classe 3a, connaissent une rupture avec le salariat. La question reste ouverte des motifs de cette rupture, qui a lieu en période de crise économique importante (licenciement, plan de reconversion...).

La faiblesse des effectifs pour ces deux classes ne permet pas de réaliser de modèles de régression emboîtés.

3.2.5 Figures de la précarité du travail immigré

Les classes 9, 10 et 11 concentrent un faible nombre d'individus dont les trajectoires sont dominées par des états peu fréquents, respectivement le chômage, l'état « Autre » et l'état « variable » (périodes de moins d'un an dans différents états). Le nombre de transition entre états est plus élevé que dans les autres classes. Elles peuvent être interprétées (sauf la classe 10) comme des classes regroupant des individus connaissant des trajectoires précaires, en marge de l'emploi stable et salarié. Ces individus sont entrés en France tardivement, majoritairement dans les années 1980. L'effet de l'entrée dans un marché du travail dégradé semble jouer ici à plein, la remise à plat de 1984 du régime des cartes de séjour n'ayant, semble-t-il pas joué en faveur d'une insertion plus aisée sur le marché du

travail.

La faiblesse des effectifs ne permet malheureusement pas de mener une analyse statistique plus poussée de ces profils.

Conclusion

Cette communication met en évidence la diversité des trajectoires professionnelles d'immigrés et des types d'immigration auxquels elles renvoient. La population étudiée est clairement hétérogène, mais on peut néanmoins distinguer des types d'immigration distincts. De ce point de vue, 1974 reste une date charnière dans l'histoire sociale de l'immigration, avec la fin de l'immigration du travail des « Trente Glorieuses », qui passait notamment par l'octroi d'un contrat et d'un permis de travail et qui débouchait sur des trajectoires ininterrompues de salariat dans l'industrie ou la construction. L'immigration du travail se recompose dans les années suivantes et prend la forme de trajectoires plus heurtées, dans un double contexte de déstabilisation des statuts sur le marché du travail et de restriction des conditions d'entrée et de séjour des travailleurs immigrés. Sans toutefois disparaître, elle est en partie remplacée par des étudiants et des femmes au foyer, dont les profils sont eux aussi variés en fonction de leur date d'arrivée, qui détermine une articulation différenciée avec des formes d'emploi salarié.

C'est l'un des enseignements importants de cette analyse que de montrer que 1974, loin de mettre fin à l'immigration de travail, engendre une reconfiguration des types d'insertion professionnelle des travailleurs immigrés. Ces distinctions entre types d'immigration renvoient également à des caractéristiques individuelles (sexe, diplôme) liées pour partie à la situation avant la migration (origine sociale et géographiques, travail ou non dans le pays d'origine), ainsi qu'aux caractéristiques des migrants et au moment de la migration.

Les résultats présentés dans cette communication sont provisoires et doivent être précisés et complétés sur bien des aspects. Faute d'informations précises et datées sur le statut administratif des immigrés, il ne nous est possible de saisir l'effet des transformations des dispositions de gestion et de contrôle de l'immigration qu'au prisme de l'année d'arrivée, ce qui est sans doute insatisfaisant. Ces transformations ont produit des effets sur les types de flux migratoires (du travail vers le regroupement familial et une immigration plus

jeune et de milieu social plus élevé). Leurs effets sur le déroulement-même des trajectoires doivent être explorés plus avant, en examinant notamment des cas individuels.

Bibliographie

Abbott A, Hrycak A., 1990, « Measuring resemblance in sequence data : an optimal matching analysis of musicians' careers » *American Journal of Sociology*, vol. 96, n° 1, p. 144-185.

Abbott A., Tsay A., 2000, « Sequence Analysis and Optimal Matching Methods in Sociology : Review and Prospect », *Sociological Methods & Research*, n° 29, p. 3-33.

Chauvin S., et alii (2013), *On bosse ici, on reste ici !*, La Découverte.

Dayan, J.L., Echardour, A., Glaude, M., 1996, « Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale », *Économie et Statistique*, n° 299, p. 107-128.

Gabadinho A., Ritschard, G., Müller, N. S., Studer, M. (2011), « Analyzing and Visualizing State Sequences in R with TraMineR », *Journal of Statistical Software*, vol. 40, n° 4, p. 1-37, [URL : <http://www.jstatsoft.org/v40/i04/>].

Houseaux F., Tavan, C., 2005, « Quels liens aujourd'hui entre l'emploi et l'intégration pour les populations issues de l'immigration ? », *Revue Économique*, Vol. 56, n° 2, p. 423-446.

Laurens S. (2008), « « 1974 » et la fermeture des frontières : analyse critique d'une décision érigée en turning-point », *Politix*, p. 69-94.

Lemercier C. (2005), « Les carrières des membres des institutions consulaires parisiennes au XIX^e siècle », *Histoire et Mesure*

Lendaro A. (2013), « Inégalités sur le marché du travail entre deux générations d'immigré-e-s. Ce que l'action publique fait aux parcours de vie », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 54, p. 779-806.

Meurs D., Pailhe A., Simon P., 2006, « Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France », *Population*, n° 61, p. 763-802.

Pitti Laure, 2008, « "Travailleurs de France, voilà votre nom". Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », *Histoire politique*

des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008, A. Boubeker et A. Hajjat (ed.), Paris, Éditions Amsterdam, p. 95-111.

R Core Team, 2013, *R : A language and environment for statistical computing*, R Foundation for Statistical Computing, Vienne, Autriche, [URL : <http://www.R-project.org/>].

Robette N., 2012, « Harpoon or Bait ? A Comparison of Various Metrics in Fishing for Sequence Patterns », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 116.

Sayad A., 1979, « Qu'est-ce qu'un immigré ? », *Peuples méditerranéens*, n° 7, p.3-23.

Sayad A., 1986, « “Coûts” et “profits” de l'immigration : les présupposés politiques d'un débat économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 61, p. 26-35.

Sayad A., 1999, *La double absence*, Seuil, 1999.

Schor R., 1996, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXème siècle à nos jours*, Armand Colin.

Spire A., 1999, « De l'étranger à l'immigré. La magie d'une catégorie statistique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 129, p. 50-56.

Spire A., 2005, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France*, Paris, Grasset.

Tavan C., 2006, « Migration et trajectoires professionnelles, une approche longitudinale », *Économie et Statistique*, n° 393-394, p. 81-99.

Tucci I. et al., 2013, « L'entrée sur le marché du travail des enfants d'immigrés : une analyse comparée France-Allemagne », *Revue Française de Sociologie*, vol. 54, n° 3, p. 567-596.

Viet V., 2004, *L'histoire des Français venus d'ailleurs de 1850 à nos jours*, Perrin.

Weil P., 2004 [1991], *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard.

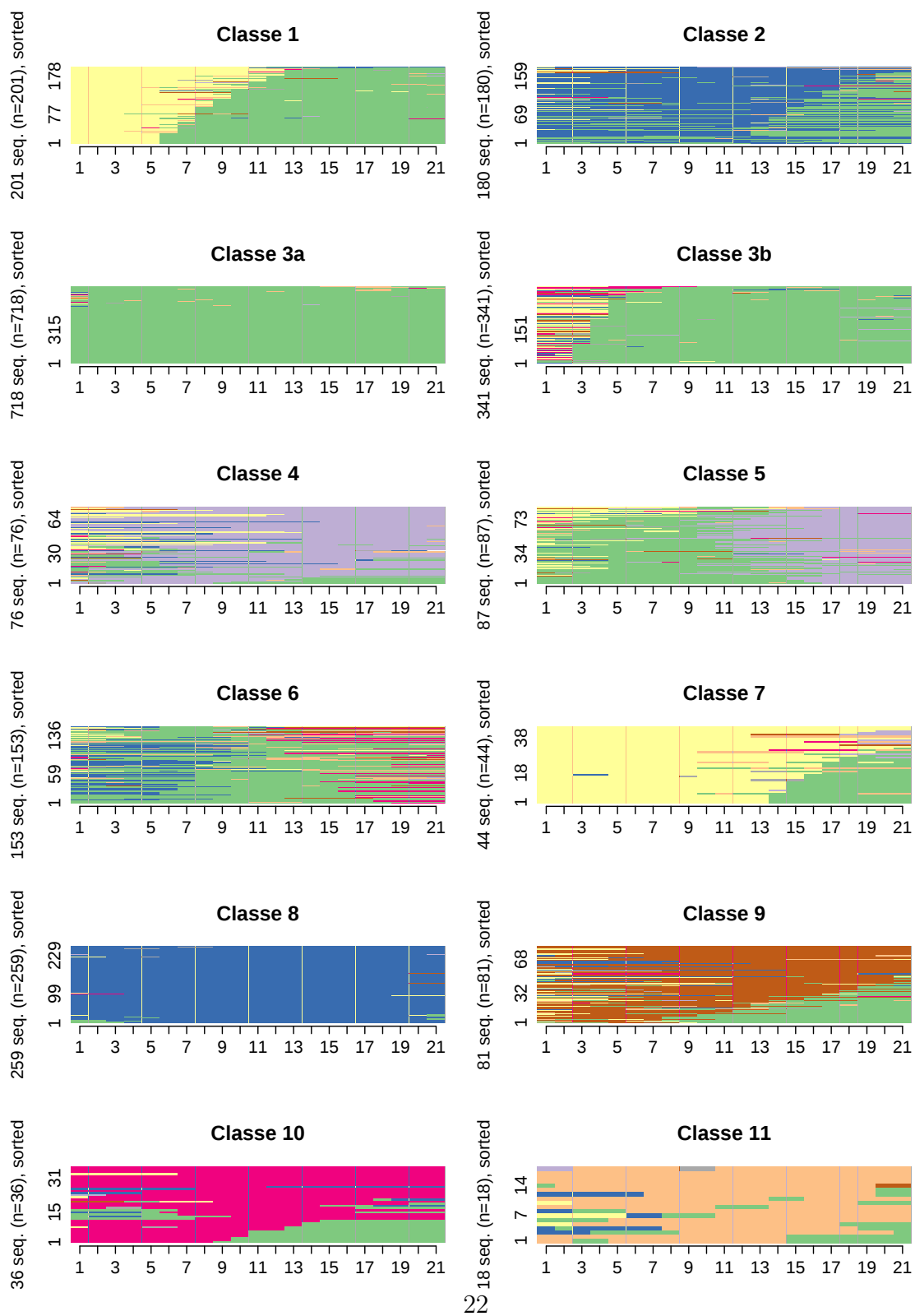


FIGURE 3 – Tapis des classes de la typologie

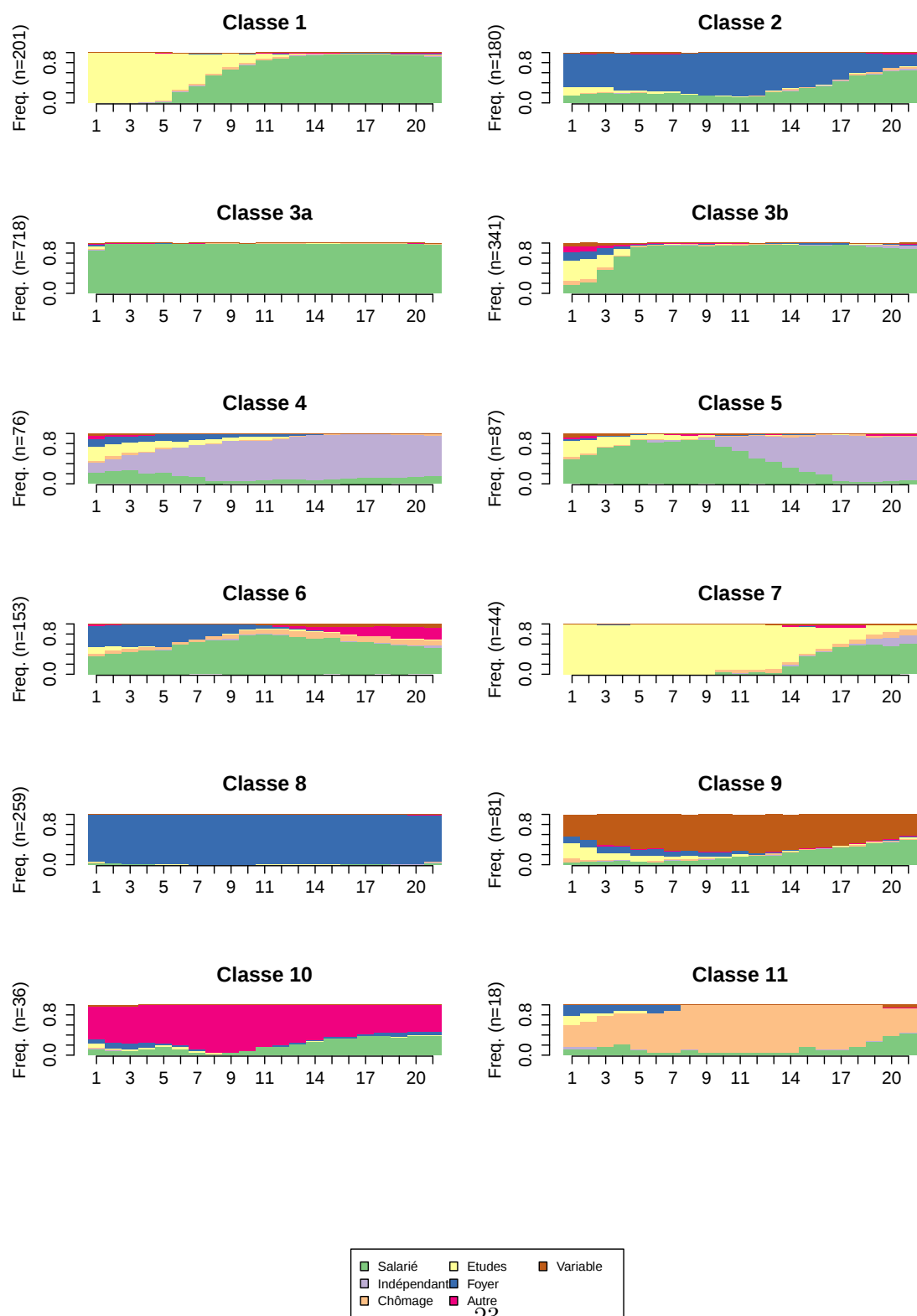


FIGURE 4 – Chronogrammes des classes de la typologie

TABLEAU 1 – Description des classes selon les caractéristiques des trajectoires

Classes de la CAH											
	1	2	3a	3b	4	5	6	7	8	9	Ensemble
<i>Nombre de changements d'états</i>											
0 transition	0	0	76,2	4,1	10,5	0	0	9,1	81,9	18,5	37
1 transition	61,7	51,7	14,8	64,8	42,1	34,5	49	63,6	11,6	30,9	36
2 transitions	21,9	24,4	7,4	15	30,3	39,1	20,9	11,4	5	25,9	15
+ 2 transitions	16,4	23,9	1,7	16,1	17,1	26,4	30,1	15,9	1,5	24,7	12
<i>Temps moyen dans chaque état (années)</i>											
Salarié	12,8	5,9	20,7	17,5	2,9	10,1	12,8	4	0,2	4,3	12,9
Au foyer	0,2	13,6	0,04	0,7	1,4	0,2	3,4	0,04	20,5	1,3	4,1
Étudiant	7,2	0,6	0,05	1,2	1,6	1,4	0,5	15,1	0,05	1,4	1,4
Chômeur	0,4	0,3	0,1	0,4	0,3	0,4	1,8	0,8	0,01	0,5	0,5
Indépendant	0,1	0,1	0,01	0,2	14,4	8,14	0,2	0,5	0,05	0,02	0,9
Variable	0,07	0,1	0,01	0,2	0,1	0,3	0,6	0,2	0,01	13,2	0,6
Autre	0,07	0,1	0,012	0,2	0,1	0,3	0,6	0,2	0,01	13,2	0,6
<i>Nombre d'emplois occupés en France</i>											
0	3,5	6,7	1,7	0,9	2,6	1,1	1,3	0	9,3	8,6	3,3
1	24,9	45,6	22,6	22,6	38,2	16,1	27,5	38,6	22	34,6	26,4
2	28,9	20	21,3	22,9	23,7	20,7	26,1	18,2	3,9	21	20,3
3	17,9	13,9	19,8	17,9	14,5	19,5	17	11,4	2,3	11,1	15,5
4 et plus	24,9	12,2	34,7	35,8	21,1	42,5	28,1	27,3	1,5	24,7	26,6
Jamais travaillé	0	1,7	0	0	0	0	0	4,5	61	0	7,9
<i>Contrat de travail signé avant l'arrivée en France</i>											
Non	98,2	97,7	81,7	96,6	93,2	90,4	91,3	97,7	98,8	95,9	91,4
Oui	1,8	2,3	18,3	3,4	6,8	9,6	8,7	2,3	1,2	4,1	8,6
<i>A déjà travaillé avant la migration</i>											
Non	79,6	67,8	36,9	61	48,7	43,7	49,7	75	76,4	59,3	55,9
Oui	20,4	32,2	63	39	51,3	56,3	50,3	25	23,6	40,7	44
<i>Classification de l'emploi avant migration</i>											
Employé	17,1	36,2	19,1	26,5	17,9	20,4	24,7	20	39,3	30,3	23,5
Ouvrier	9,8	19	41,9	26,5	23,1	30,6	31,2	0	24,6	21,2	32,3
Paysan	4,9	12,1	20,4	13,6	5,1	14,3	14,3	20	11,5	24,2	16,6
Autre	68,3	32,8	18,6	33,3	53,8	34,7	29,9	60	24,6	24,2	27,6
<i>Statut de l'emploi avant la migration</i>											
Autre statut	19,5	32,8	31,6	36,1	38,5	32,7	32,5	36,4	31,1	33,3	32,2
Salarié du privé	43,9	53,4	58	48,9	38,5	51	50,6	45,5	54,1	51,5	53,4
Salarié du public	36,6	13,8	10,4	15	23,1	16,3	16,9	18,2	14,8	15,2	14,4
<i>Statut du premier emploi en France</i>											
Salarié de particulier	6,2	17,9	10,5	9,3	18,2	8	16,2	2,5	27	11,1	11,5
Salarié du privé	70,3	67,9	83,2	82,8	70,5	88	73,6	65	63,5	81,9	78,3
Salarié du public	23,4	14,2	6,3	7,8	11,4	4	10,1	32,5	9,5	6,9	10,2
<i>Classification du premier emploi en France</i>											
Catégorie sup	49,5	3,3	7,6	13,5	15,9	16	2,9	52,5	1,6	8,8	13,7
Employé	27,1	59,6	23,2	37,6	40,9	21,3	42,1	32,5	56,2	41,2	33,3
Ouvrier qualifié	10,6	11,3	27,6	19,6	15,9	26,7	17,9	5	15,6	16,2	20,4
OS	12,8	25,8	41,7	29,4	27,3	36	37,1	10	26,6	33,8	32,6

Champ : 2194 immigrés arrivés en France entre 1968 et 1988.

Source : Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008

TABLEAU 2 – Description des classes selon l’histoire migratoire des individus

	Classes de la CAH												
	1	2	3a	3b	4	5	6	7	8	9	10	11	Ensemble
Année d'arrivée													
1968-1974	12,9	12,8	37,9	22,9	23,7	25,3	16,3	6,8	15,8	13,6	19,4	27,8	24,2
1975-1978	21,4	20,6	13,6	21,4	18,4	17,2	21,6	18,2	28,6	13,6	19,4	11,1	18,9
1979-1981	21,9	17,8	19,4	17,3	18,4	16,1	23,5	9,1	19,3	19,8	13,9	11,1	18,9
1982-1984	20,9	25	10,9	19,9	18,4	16,1	16,3	29,5	13,5	24,7	25	27,8	16,8
1985-1988	22,9	23,9	18,2	18,5	21,1	25,3	22,2	36,4	22,8	28,4	22,2	22,2	21,2
Age à l'arrivée													
14-19	40,8	24,4	20,8	32,6	17,1	27,6	14,4	34,1	13,9	28,4	38,9	44,4	24,7
19-22	26,4	26,7	28,1	19,4	23,7	21,8	22,9	20,5	25,9	16	13,9	22,2	24,6
22-25	17,9	24,4	23	22,6	22,4	27,6	21,6	25	20,8	28,4	11,1	5,6	22,3
25-40	14,9	24,4	28,1	25,5	36,8	23	41,2	20,5	39,4	27,2	36,1	27,8	28,5
Pays d'origine													
Afrique	28,9	25	13,2	20,5	13,2	11,5	20,9	34,1	6,9	24,7	25	22,2	17,6
Algérie	2,5	7,8	4,9	4,4	5,3	3,4	7,2	2,3	19,3	11,1	16,7	27,8	7,2
Asie	24,4	15	18,4	24,9	27,6	29,9	21,6	15,9	8,1	13,6	22,2	11,1	19,2
Autres pays européens	8,5	10	10,9	7	19,7	8	9,2	9,1	7,7	8,6	2,8	0	9,3
Autres	11,9	2,8	2,6	5	7,9	9,2	2,6	13,6	5	7,4	2,8	0	5
Maroc	13,9	12,2	13	7,9	3,9	2,3	12,4	11,4	22,8	12,3	22,2	5,6	12,6
Portugal-Espagne-Italie	2,5	12,2	24,9	18,2	9,2	14,9	11,8	6,8	9,3	3,7	8,3	22,2	15,6
Tunisie	3,5	4,4	5,6	5	2,6	4,6	5,9	0	7,3	7,4	0	0	5,1
Turquie	4	10,6	6,5	7	10,5	16,1	8,5	6,8	13,5	11,1	0	11,1	8,3
Nombre d'années sans papier													
0	72,6	61,7	66,2	62,5	64,5	66,7	70,6	86,4	74,1	55,6	52,8	77,8	66,9
1	9	9,4	11,1	10	7,9	13,8	7,2	0	5,4	9,9	2,8	0	9,2
2	8,5	8,9	9,1	12	9,2	6,9	7,2	4,5	1,5	14,8	11,1	11,1	8,5
nsp	10	20	13,6	15,5	18,4	12,6	15	9,1	18,9	19,8	33,3	11,1	15,4
Type du premier titre de séjour													
Conjoint	2	12,8	4,3	5,9	11,8	2,3	10,5	4,5	14,3	7,4	8,3	11,1	7,1
Dispense	4	7,8	4,9	5,3	3,9	4,6	2,6	4,5	5	6,2	8,3	0	5
Étudiant	55,2	8,9	1,8	19,9	14,5	18,4	1,3	61,4	1,9	11,1	2,8	5,6	12,8
nsp	6	12,2	8,8	10,3	14,5	8	12,4	4,5	13,9	13,6	25	11,1	10,4
Réfugié	20,4	15	20,2	23,5	23,7	27,6	26,1	13,6	5,8	17,3	13,9	11,1	19
Regroupement familial	7,5	35	9,3	12,9	3,9	8	22,2	4,5	56	24,7	25	44,4	19
Travailleur	5	8,3	50,7	22,3	27,6	31	24,8	6,8	3,1	19,8	16,7	16,7	26,8
Fréquentation d'un lycée français													
Non	52,7	62,8	75,5	68,9	72,4	71,3	68,6	65,9	54,4	63	33,3	44,4	66,5
Oui	44,8	21,7	17,8	27,6	25	28,7	17,6	34,1	16,2	19,8	33,3	27,8	23,3
NA	2,5	15,6	6,7	3,5	2,6	0	13,7	0	29,3	17,3	33,3	27,8	10,2
Visite en France avant la migration													
Non	80,6	89,4	85,4	84,8	71,1	87,4	82,4	81,8	88,8	92,6	86,1	77,8	85,1
Oui	19,4	10,6	14,6	15,2	28,9	12,6	17,6	18,2	11,2	7,4	13,9	22,2	14,9

Champ : 2194 immigrés arrivés en France entre 1968 et 1988.

Source : Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008

TABLEAU 3 – Description des classes selon l’histoire migratoire des individus

	Classes de la CAH										
	1	2	3a	3b	4	5	6	7	8	9	Ensemble
<i>Sexe</i>											
Femme	33,8	98,9	30,4	45,7	50	13,8	69,3	40,9	100	50,6	51,5
Homme	66,2	1,1	69,6	54,3	50	86,2	30,7	59,1	0	49,4	48,5
<i>Nationalité en 2008</i>											
Étranger	15,4	50	57,4	45,7	44,7	41,4	56,9	36,4	66,8	50,6	50,4
Français	84,6	50	42,6	54,3	55,3	58,6	43,1	63,6	33,2	49,4	49,6
<i>Profession du père</i>											
Agriculteur	8,5	15	23,1	15,5	14,5	12,6	22,2	9,1	23,2	25,9	18,7
Indépendant	24,9	22,2	15,7	20,8	34,2	24,1	15,7	13,6	17,4	21	19
Cadre, prof. Intel.	16,4	5,6	6,4	9,7	17,1	11,5	7,2	31,8	4,6	7,4	8,9
Employé	15,9	12,8	8,8	9,7	6,6	8	10,5	6,8	8,1	6,2	9,9
Inactif	2,5	3,9	4,5	3,8	2,6	2,3	6,5	0	6,6	4,9	4,4
Ouvrier	20,4	35,6	35,7	32,3	13,2	31	30,1	27,3	35,9	33,3	32,2
Prof. intermédiaire	11,4	5	5,8	8,2	11,8	10,3	7,8	11,4	4,2	1,2	6,9
<i>Lieu de rencontre avec le conjoint</i>											
Célibataire	16,4	12,8	14,8	20,2	17,1	10,3	30,7	27,3	16,2	28,4	18,4
Étranger	24,9	55,6	51,5	41,1	46,1	34,5	45,1	20,5	71,4	39,5	47,4
France	58,7	31,7	33,7	38,7	36,8	55,2	24,2	52,3	12,4	32,1	34,2

Champ : 2194 immigrants arrivés en France entre 1968 et 1988.

Source : Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008

TABLEAU 4 – Régression logistique de la probabilité d'appartenir à la classe 3b

	Modèle T0			Modèle T1			Modèle T2		
	Coef.	σ	Signif.	Coef.	σ	Signif.	Coef.	σ	Signif.
Constante	-1.25	0.13	***	-1.22	0.23	***	-2.12	0.33	***
<i>Année d'arrivée</i>									
1968-1974		<i>Ref.</i>			<i>Ref.</i>			<i>Ref.</i>	
1975-1977	0.88	0.22	***	0.86	0.25	***	0.74	0.29	**
1978-1981	0.54	0.19	***	0.52	0.23	**	0.33	0.26	n.s.
1982-1984	1.11	0.21	***	1.09	0.25	***	0.93	0.30	***
1985-1988	0.52	0.20	***	0.50	0.22	**	0.39	0.26	n.s.
Pseudo-R ²		0.025			0.026			0.11	

*** <0.01; ** <0.05; * <0.1;

Champ : 1059 immigrés de TeO, arrivés entre 1968 et 1988, appartenant aux classes 3a et 3b.

Lecture : Toutes choses étant égales par ailleurs dans le modèle, le fait d'être arrivé en France entre 1975 et 1977 (par rapport à une date d'arrivée entre 1968 et 1974) augmente, au seuil de 5 %, la probabilité d'appartenir à la classe 3b plutôt qu'à la classe 3a.

Construction des modèles emboîtés : le modèle T0 n'intègre que la date d'arrivée; le modèle T1 intègre également le taux de croissance annuel; dans le modèle T2 nous avons ajouté l'âge à l'arrivée, le pays d'origine, la possession d'un emploi avant la migration et la PCS du premier emploi en France.

TABLEAU 5 – Régression logistique de la probabilité d'appartenir à la classe 2

	Modèle F0			Modèle F1			Modèle F2		
	Coef.	σ	Signif.	Coef.	σ	Signif.	Coef.	σ	Signif.
Constante	-0.58	0.26	0.03	-0.15	0.39	n.s.	-1.89	0.64	***
<i>Année d'arrivée</i>									
1968-1974		<i>Ref.</i>			<i>Ref.</i>			<i>Ref.</i>	
1975-1977	-0.11	0.35	n.s.	-0.42	0.42	n.s.	-0.04	0.46	n.s.
1978-1981	0.06	0.32	n.s.	-0.19	0.37	n.s.	0.11	0.41	n.s.
1982-1984	0.83	0.34	**	0.51	0.41	n.s.	0.87	0.47	*
1985-1988	0.27	0.33	n.s.	0.05	0.36	n.s.	0.26	0.42	n.s.
Pseudo-R ²		0.018			0.021			0.15	

*** <0.01 ; ** <0.05 ; * <0.1 ;

Champ : 439 immigrants de TeO, arrivés entre 1968 et 1988, appartenant aux classes 2 et 8.

Lecture : Toutes choses étant égales par ailleurs dans le modèle, le fait d'être arrivé en France entre 1982 et 1984 (par rapport à une date d'arrivée entre 1968 et 1974) augmente, au seuil de 5 % la probabilité d'appartenir à la classe plutôt 2 qu'à la classe 8.

Construction des modèles emboîtés : le modèle F0 n'intègre que la date d'arrivée ; le modèle F1 intègre également le taux de croissance annuel ; dans le modèle F2 nous avons ajouté l'âge à l'arrivée, le pays d'origine, la PCS du père et le lieu de rencontre avec le conjoint.

TABLEAU 6 – Régression logistique de la probabilité d'appartenir à la classe 1

	Modèle E0			Modèle E1			Modèle E2		
	Coef.	σ	Signif.	Coef.	σ	Signif.	Coef.	σ	Signif.
Constante	2.25	0.43	***	2.4521	0.4773	***	2.3781	0.6649	***
<i>Année d'arrivée</i>									
1968-1974	-0.09	0.74	n.s.	0.23	0.81	n.s.	0.17	0.84	n.s.
1975-1977	-0.64	0.62	n.s.	-0.69	0.62	n.s.	-0.84	0.65	n.s.
1978-1981		<i>Ref.</i>			<i>Ref.</i>			<i>Ref.</i>	
1982-1984	-1.08	0.53	**	-1.14	0.54	**	-1.18	0.55	**
1985-1988	-1.19	0.52	**	-1.13	0.52	**	-1.05	0.54	*
Pseudo-R ²		0.034			0.04			0.09	

*** <0.01 ; ** <0.05 ; * <0.1 ;

Champ : 245 immigrants de TeO, arrivés entre 1968 et 1988, appartenant aux classes 1 et 7.

Lecture : Toutes choses étant égales par ailleurs dans le modèle, le fait d'être arrivé en France entre 1982 et 1984 (par rapport à une date d'arrivée entre 1978 et 1981) diminue, au seuil de 5 % la probabilité d'appartenir à la classe 1 plutôt qu'à la classe 7.

Construction des modèles emboîtés : le modèle E0 n'intègre que la date d'arrivée ; le modèle E1 intègre également le taux de croissance annuel ; dans le modèle E2 nous avons ajouté l'âge à l'arrivée, le pays d'origine, et la PCS du père.